

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 NOVEMBRE 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Lisière Pereire – Bilan
de la concertation sur la
révision simplifiée du
PLU**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 novembre 2012
par voie d'affichages
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 23 novembre 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 novembre 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 15 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 novembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON*, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU*, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame GENDRON (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs)

*Monsieur ROUSSEAU (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 12 F 01-02-03-04-05)

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame HAÏAT
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur FAVREAU à Madame USQUIN
*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY
Madame BRUNEAU-LATOCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de séance :

Madame NICOT

N° DE DOSSIER : 12 F 04

OBJET : LISIÈRE PEREIRE – BILAN DE LA CONCERTATION SUR LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la « Lisière Pereire », la Ville a lancé concomitamment deux procédures de concertation préalables. La première porte sur le projet en lui-même. La seconde porte sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme nécessaire à sa réalisation.

L'ensemble des éléments nécessaires au bilan de la concertation sur la révision du PLU étant réunis, il convient de les présenter au Conseil Municipal afin qu'il en délibère.

Par délibération du 7 juin 2012, le Conseil Municipal avait prescrit la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye pour la réalisation du projet d'aménagement de la « Lisière Pereire » et en avait fixé les modalités de concertation :

- la parution d'articles dans la presse locale et dans le Journal de Saint-Germain,
- l'organisation d'une exposition avec ouverture d'un registre destiné à recueillir les observations des personnes tout au long de la concertation et tenu à la disposition du public,
- la présentation du projet aux associations et en Conseil de quartier.

La phase de concertation concernant la modification du PLU et associant les habitants au projet d'aménagement du quartier s'est achevée le 21 septembre 2012.

Une exposition permettant de présenter le projet s'est tenue dans le hall d'accueil du Centre administratif du 11 juillet au 21 septembre 2012. Un registre destiné à recueillir les observations des personnes a été mis à disposition durant toute la durée de l'exposition.

Le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a été annoncé et présenté dans différents organes de presse :

- Le Parisien du 27 juin 2012 – annonces légales et judiciaires ;
- Le Courrier des Yvelines du 27 juin 2012 – annonces légales et judiciaires ;
- Le Journal de Saint-Germain dans les numéros 610 du 7 juin 2012 « *Les grands projets avancent* » ; 611 du 6 juillet 2012 « *Arrêt sur images : Lisière Pereire : donner votre avis* » ; 612 du 7 septembre 2012 « *Réunion publique du 21 septembre Lisière Pereire, concerter pour réussir* ».

Le dossier de presse a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville courant septembre 2012.

Durant toute la durée de la concertation, la Direction de l'urbanisme a reçu de manière continue les personnes désirant des éclairages sur le projet.

Des débats ont été organisés en Conseil de quartier les 25 mai et 5 juillet 2012. La concertation s'est achevée par un débat public en salle du Colombier le 21 septembre 2012.

Ces débats ont permis d'aborder avec le public les différents éléments de la modification du PLU :

- la modification des hauteurs,
- la suppression du COS,
- la suppression de l'emprise au sol et d'espaces naturels,
- la modification des normes de stationnement.

Les observations recueillies sur le registre mis à disposition du public en ces différentes occasions n'ont montré aucune objection à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour l'aménagement de la « Lisière Pereire ».

Il est proposé au Conseil Municipal de tirer le bilan de la concertation préalable à l'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme pour l'aménagement de la « Lisière Pereire ».

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

TIRE le bilan de la concertation de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour l'aménagement de la « Lisière Pereire ».

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines